

Don de la commune d'Aubigny (Cher) de l'argenterie, du vermeil, des galons et des étoffes de son son église, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de la commune d'Aubigny (Cher) de l'argenterie, du vermeil, des galons et des étoffes de son son église, lors de la séance du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 353;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36181_t2_0353_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Législateurs, les sans-culottes de Coligny semblables aux héros de Thermopylæ (sic), aux Républicains de Numance ont juré de ne quitter les armes qu'à la mort. A l'instant nos femmes et nos enfants ont juré de ne pas reconnoître pour leurs pères et leurs époux, ceux qui seraient assez lâches pour se laisser désarmer: plutôt la mort qu'une si grande infamie.

Recevez nos hommages, les hommages des hommes libres, la soumission aux lois, l'obéissance aux corps constitués, l'union, l'énergie et plus de pitié parmi nous.

Chaque jour nous bénissons le gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné.

Vive la Montagne, ça ira, Vive la République, ça va!

Noms de ceux qui, appelés, n'ont pu signer.

BOUVARD, GOYARD, MICHOTET, BIZARD, SURAND,

GAUTHIER, TERMINAL, BENEY [suivi de 32 autres noms].

CROZET (présid.), DENIS LOUIS COSEE, DUPONT, ROBIN, PERNE, MILLET, MAURICE [et 51 autres signatures], puis BERRARD (secrét.).

25

La commune d'Aubigny, département du Cher, fait don de l'argenterie, vermeil, galons et étoffes de son église (1).

Mention honorable (2).

[Etat, s. d.] (3)

	mares	onces	gros
Vermeil	4	2	5
Argenterie	52	2	»
Galons fins, étoffes, etc.	230	4	»
Galons faux	43	1	»
Cuivre doré	5	7	»
Cuivre jaune	756	7	»

Ornements fins

Deux chasubles, trois chapes, une bannière, deux tuniques, quatre étoles, quatre manipules.

Ornements faux

Quatre glands de bannière.

26

La société populaire de Bourges, département du Cher, offre à la patrie un marc 2 onces 7 gros d'or, 380 mares une once 2 gros d'argent, et 10 mares 4 onces de galons d'or conquis par le génie de la liberté sur le faste sacerdotal; elle applaudit aux mesures révolutionnaires que la Convention a prises pour sauver la patrie; l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, et à ne quitter le glaive national qu'après avoir purgé le sol de la liberté, des conspirateurs et des traîtres qui osent encore le menacer (4).

Mention honorable (5).

(1) P.V., XXIX, 263.

(2) B^u, 26 niv. (suppl.).

(3) C 288, pl. 878, p. 17.

(4) P.V., XXIX, 263. Mention dans J. Sablier, n° 1079; J. Fr., n° 479; Abbrév. univ., p. 1528.

(5) B^u, 27 niv. (2^e suppl.).

[MICHOUNET et DENGLEN, au nom de la Sté popul. de Bourges] (1). « Citoyens Représentans,

Nous venons, au nom de la Société populaire de Bourges, offrir à la patrie un marc deux onces sept gros d'or, 380 mares 1 once 2 gros d'argent et 10 mares quatre onces, quatre gros de galon d'or, le tout conquis par le génie de la liberté sur le faste et le luxe.

Nous avons en outre remis à la municipalité de notre commune un nombre considérable de chemises, de bas, de souliers et autres objets d'équipement qui ont été déposés dans le bureau de la Société.

Nous profitons de cette circonstance pour payer à la Convention nationale le tribut d'éloges et de reconnaissance que les amis de la liberté et de l'égalité de Bourges lui doivent, et pour applaudir avec la France entière aux mesures révolutionnaires que vous avez prises pour sauver la chose publique. Continuez, Législateurs, continuez vos glorieux et salutaires travaux. Restez à votre poste jusqu'à la paix. Nous vous en conjurons au nom de la patrie en danger. Ne quittez surtout le glaive national qu'après avoir purgé le sol de la liberté, des conspirateurs et des traîtres qui osent encore la menacer. Le moment de la vengeance populaire est arrivé. Frappez de grands coups et faites tomber toutes les têtes coupables.

Vous avez détruit le tyran et une partie de sa race impure, et le peuple a vu avec plaisir ce grand acte de justice nationale.

Vous avez renversé les chefs d'une grande faction qui siégeaient au milieu de vous et la République a applaudi à leur mort.

Vous tenez en ce moment les fils d'une autre conspiration qui tient au parti de l'étranger. Arrêtez-en les agens et livrez-les à l'échafaud.

Vous venez d'envelopper du filet républicain une autre espèce de sangsue du peuple, les ci-devant fermiers généraux, intendans, banquiers, agens d'émigrés. Ne lâchez les uns qu'après avoir fixé le maximum d'un juste bénéfice sur leurs prétendues fermes, et leur avoir fait régorger les sommes immenses qu'ils ont volées au Trésor public. Faites rendre aux autres compte de leur fortune avant et depuis leur emploi en finance, et envoyez les troisièmes au tribunal révolutionnaire qui saura en faire bonne justice.

Que les négociants qui ont calculé d'un manière atroce sur les denrées de première nécessité et souri à la rebellion de Lyon soient arrêtés comme suspects et qu'une taxe révolutionnaire soit la prime due à leurs vices criminelles.

Représentans montagnards, les sans-culottes de Bourges ne sont pas partisans de la loi agraire, ils savent que l'égalité dans les fortunes est impossible et qu'elle seroit d'ailleurs préjudiciable à l'agriculture et au commerce; mais ils pensent que la France ne peut être parfaitement libre tant qu'elle aura de grands propriétaires. Il n'est pas juste en République que les uns aient tout et les autres rien. Il est prouvé d'ailleurs que l'or des riches sert plutôt la contre-révolution que la patrie. Ne serait-il pas juste de mettre un frein à l'ambition de ces hommes qui se comptent avant la mère commune en décrétant un maximum de fortune par tête.

(1) C. 288, pl. 878, p. 18. Etat des dons daté du 23 frimaire (p. 19).